

10 Port-Gentil

Secteur informel

Le commerce ambulants prend de l'ampleur



Photo : Julie Nguimbi

Les commerçants ambulants...



Photo : Julie Nguimbi

... sont plus nombreux qu'auparavant.



Photo : Julie Nguimbi

De la banane à portée de main dans une brouette.



Photo : Julie Nguimbi

Un vendeur à la sauvette devant une banque.

René AKONE DZOPE

Port-Gentil/Gabon

Le commerce ambulants, encore appelé "commerce à la sauvette", est en train de s'imposer dans la capitale économique, au point de constituer une menace... pour le commerce formel, qui le juge d'ailleurs "d'activité déloyale". La crise économique qui secoue le monde et l'insuffisance des espaces dans les marchés seraient en grande partie responsables de l'ampleur de ce pan important du secteur informel. Reportage.

LE secteur informel, que d'aucuns définissent comme l'ensemble des activités économiques se réalisant en marge de la législation pénale, sociale et fiscale, ou échappant à la comptabilité nationale, se développe à Port-Gentil de façon exponentielle. Il n'est certes pas nouveau, mais il prend tout de l'ampleur au fil du

temps.

Une situation exacerbée par la crise économique mondiale, qui a occasionné la fermeture de plusieurs entreprises, et donc la mise au chômage de nombreuses personnes, aussi bien des nationaux que des expatriés obligés de se lancer dans la débrouillardise.

L'insuffisance des espaces dans les cinq marchés de la ville est également pointée du doigt. Encore que deux de ces marchés - Hilaire Lipot et Paul Moukala - ont été incendiés dans la foulée des émeutes du 31 août dernier, tandis que celui de la Balise a un pavillon en travaux.

Aujourd'hui, les rues et quartiers de la cité de l'or noir sont pris d'assaut par des commerçants ambulants. Et tous ou presque sont des expatriés. Ils proposent divers produits cosmétiques, alimentaires, électroménagers, jusque dans les maisons. Certains prennent position devant des



Photo : Julie Nguimbi

Vue d'un centre commercial.

établissements bancaires, des magasins, des restaurants, des pharmacies, bref sur des sites névralgiques et dans des milieux très fréquentés.

De vraies boutiques qui se promènent dans la ville à longueur de journée, parfois sans aucune autorisation émanant d'une autorité compétente. « Beaucoup partent vers les commerçants sédentaires, prennent une quantité de produits pour vendre, en majorant le coût », explique Francis.

CONCURRENCE DÉLOYALE• Jeanne a son anecdote au sujet de ces

ambulants : « Avant, je considérais le poisson vendu par de jeunes gens au bord de mer comme étant du frais, celui qui sort de l'eau, raconte-t-elle. Or, un jour, j'ai acheté un capitaine de 10 kg. En le préparant, j'ai constaté qu'il était pourri. Et c'est à la suite de cet incident que j'ai appris que ces gens prennent en grande partie ce poisson dans les marchés pour revendre. » Depuis lors, cette compatriote a tourné le dos aux marchands du bord de mer.

Le secteur informel, comme tout travail, permet à ceux qui l'exercent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs proches. Cependant, une frange importante des commerçants officiant dans des espaces agréés, et disposant de toutes les autorisations, voient d'un mauvais œil cette concurrence qu'ils jugent déloyale. « Si les gens partent dans les maisons vendre des légumes, des chaussures, des vêtements, des téléphones et bien d'autres articles, plus personne ne viendra vers nous. Et avec quoi allons-

sont moins dans l'informel.

Avec l'étendue de la métropole et ses quartiers inaccessibles, il n'est pas exclu que tous ne tombent pas dans les mailles des agents municipaux. L'on en droit, cependant, de se redouter des effets nuisibles que pourrait avoir sur la santé la vente des denrées alimentaires en plein air, sans contrôle. Pour cette catégorie de commerçants, Ulrich N'Koma estime qu'écouler dans la rue de la nourriture comme les "coupé-coupé", le poisson frit, etc. est illicite. Aussi, l'Hôtel de ville ne prélève-t-il pas de taxes sur cette activité, révèle l'intéressé.



Photo : Julie Nguimbi

Les commerçants sédentaires jugent la concurrence illicite.